OLYMPIADES PARIS-SACLAY – 10 ET 11 JUIN 2023
-
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉAMBULE :

L'événement « Olympiades Paris-Saclay » organisé par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay aura lieu le week-end du 10 et 11 juin 2023. Le village d'animations se situera au Complexe Omnisports Universitaire du Moulon, au 8 route 128 à Gif-sur-Yvette.

Le fait de participer aux activités implique d'accepter la totalité du présent règlement et de s'y conformer.

ARTICLE 0 :

Bonne humeur impérative !

ARTICLE 1 – Inscriptions :

Les inscriptions et les paiements se feront **uniquement** en ligne, afin de limiter la transaction d'argent, à l'adresse suivante :

- https://olympiades-paris-saclay-2023.onsinscrit.com/

Les inscriptions seront possibles jusqu'au jour J sous réserve que les participants disposent d'un moyen de paiement en ligne. Les espèces ne seront pas acceptées.

ARTICLE 2 – Tarifs :

Les tarifs d'inscription sont fixés comme suit :

- Accès au village : 3€ (+ 1€ à partir du samedi 10 juin)

L'accès au village est gratuit pour les moins de 6 ans.

La participation au Tournoi de Rugby est comprise dans le tarif d'accès au village.

Randonnées VTT :

- Parcours « sportif » : 7€ (+ 3€ à partir du samedi 10 juin)
- Parcours « confirmé » : 7€ (+ 3€ à partir du samedi 10 juin)

L'inscription est gratuite pour les moins de 12 ans.

ARTICLE 3 – Remboursement :

Le remboursement d'une inscription est possible au maximum 48h avant l'événement, soit jusqu'au jeudi 8 juin 2023, 00h00.

Une fois ce délai dépassé, le remboursement sera uniquement possible sur présentation d'un justificatif (certificat médical, obligations personnelles impérieuses).

Dans les deux cas cités précédemment, les participant·e·s seront remboursés une fois les frais d'inscriptions déduits (0,50€ pour une inscription de 3€ et 1,00€ pour une inscription de 7€).
En cas d'annulation de l'événement suite à une décision des autorités compétentes (Gouvernement, Préfecture de l'Essonne), les inscriptions seront remboursées à l'ensemble des participant·e·s, une fois les frais d'inscriptions déduits (0,50€ pour une inscription de 3€ et 1,0€ pour une inscription de 7€).

ARTICLE 4 – Horaires :

Les animations seront ouvertes de 11h à 18h samedi 10 juin et de 11h à 17h dimanche 11 juin.

De nombreuses activités seront proposées, en intérieur et en extérieur et seront en libre accès. La liste des activités est disponible sur le site internet : www.paris-saclay.com

Le Tournoi de Rugby Touch se tiendra seulement le samedi 10 juin, de 14h à 17h.

2 parcours VTT seront proposés le dimanche 11 juin :

- Parcours « sportif » : 25 km – départ entre 9h et 10h
- Parcours « confirmé » : 45 km – départ entre 8h30 et 9h30

Plusieurs balades à vélo rejoindront le village d'animations le dimanche 11 juin.

Vous trouverez le détail des itinéraires et des horaires, sur le site internet : www.paris-saclay.com

ARTICLE 5 – Droit à l'image :

Sauf contre-indication lors des inscriptions, les participant·e·s autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet et ses supports de promotion des photos ou vidéos sur lesquelles ils figurent lors de l'événement.

ARTICLE 6 - Initiations sportives :

L'accès aux activités sportives sera réservé aux participant·e·s préalablement inscrits.

Les participant·e·s s'engagent à respecter la réglementation indiquée sur chaque atelier.

La participation se fait dans le respect des autres participant·e·s, et des encadrant·e·s.

Pour participer aux animations, il est recommandé d'avoir une tenue sportive et des chaussures adaptées.

Les participant·e·s auront accès exclusivement aux espaces définis par les organisateurs. L'accès aux autres espaces sera interdit.

ARTICLE 7 - Tournoi de Rugby Touch

Le Tournoi aura lieu sur le terrain de rugby synthétique.

Il sera possible de s’inscrire jusqu’au samedi 10 juin à 12h.

Le format du Tournoi sera déterminé en fonction du nombre d’équipes inscrites. Un système de poule ou de mini-championnat sera mis en place.

Les équipes seront constituées de minimum 5 participant·e·s et maximum 8, à partir de 10 ans. Les organisateurs se réservent la possibilité de constituer des équipes en fonction des participant·e·s présents.

ARTICLE 8 - Randonnées VTT :

Les 2 parcours sont réalisés sans chronométrage à allure libre.

Ils sont ouverts à toute personne en bonne santé et apte à la pratique du VTT.

A partir de 8 ans pour le parcours de 25 km ;

A partir de 12 ans pour celui de 45 km.

Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un adulte et seront sous sa responsabilité le long des parcours.

ARTICLE 9 :

Chaque participant est tenu d’avoir une assurance individuelle le couvrant pour les risques encourus.

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée en cas d’accident ou de défaillance physique.

ARTICLE 10 :

Chaque participant s’engage à respecter le code de la route ainsi que les consignes données par les organisateurs.

Le port du casque est obligatoire avec la jugulaire ajustée.

Les gants et les lunettes de protection sont fortement conseillés.

Le VTT devra être en bon état de fonctionnement et pourvu du nécessaire de réparation.

ARTICLE 11 :

Tout abandon devra être signalé aux organisateurs.

En cas de difficulté, vous pouvez joindre le numéro suivant : 06 40 63 76 10

Une plaque de cadre sera fixée sur le vélo et permettra de passer dans les zones à accès contrôlées.

Les circuits seront balisés par couleurs, fléchages, rubalises, marquages au sol.

ARTICLE 12 :

Merci de respecter la nature et de ne rien jeter sur les voies publiques et privées.

Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de ne pas quitter le chemin balisé par l'organisation. Tout vététiste qui s'éloigne volontairement du chemin n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

ARTICLE 13 :

En cas de perte ou de vol, la responsabilité de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ne saurait être engagée.

A Orsay, le 17 avril 2023